



SERVICE ENFANCE JEUNESSE
DOSSIER D'INSCRIPTION 11-17 ans
Année scolaire 2023-2024



ENFANT : NOM : Prénom :
Né(e) le : A (ville) : Age :
Régime alimentaire particulier : Repas sans viande Autres, PAI*, précisez : * joindre le PAI

RESPONSABLES DE L'ENFANT

- Famille parentale (2 parents) Famille monoparentale Famille d'accueil Foyer, MECS...
 Garde alternée (*facturation séparée joindre planning des semaines*) Garde exclusive : Père Mère (*joindre copie du jugement*)

	RESPONSABLE 1			RESPONSABLE 2		
	<input type="checkbox"/> Père	<input type="checkbox"/> Mère	<input type="checkbox"/> Tuteur	<input type="checkbox"/> Père	<input type="checkbox"/> Mère	<input type="checkbox"/> Tuteur
Nom, Prénom						
Date de naissance						
Lieu de naissance						
Adresse						
Courriel						
Tél domicile						
Tél portable						
Tél. travail						
N° Caf						
CAF d'affiliation (<i>Moselle, Meurthe et Moselle ?</i>)						
Ou N° d'affiliation à la MSA						
Profession						
Nom de l'employeur						
Commune						

AUTORISATIONS

Je soussigné (nom, prénom du responsable)

- Autorise-la ou les personnes majeures suivantes à venir chercher mon enfant si je ne peux pas me déplacer ou si je n'ai pas pu être joint :

Nom, prénom	Lien de parenté	Tél.	Commune

- Autorise mon enfant à rentrer seul après les activités :

Oui **Non**

- Autorise le personnel de la mairie à photographier/filmer mon enfant pour la création de souvenirs, d'archives ou pour différents supports pour la promotion et l'information du service jeunesse :

Oui **Non**

- Autorise le personnel de la mairie à transporter mon enfant dans un véhicule municipal ou de location pour les déplacements liés aux activités :

Oui **Non**

- Déclare que l'ensemble des informations indiquées dans ce dossier sont exactes, et m'engage à communiquer tout changement. Déclare avoir reçu, lu et accepter le règlement du Service Jeunesse relatif aux différents accueils.

Oui **Non**

Fait à, le

Signature :

PIECES A JOINDRE : *L'ensemble des pièces jointes requises doivent avoir été fournies pour que l'inscription soit prise en compte.*

- Fiche sanitaire de liaison (recto/verso)
- Certificat médical attestant que les vaccinations obligatoires sont à jour
- Attestation d'assurance responsabilité civile de l'enfant pour l'année scolaire 2023/2024
- Pour les allocataires CAF : le numéro d'allocataire
- Pour les affiliés MSA : avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 (joindre l'avis des 2 responsables si avis séparés)
- Copie de tout acte de justice ayant une incidence sur l'exercice du droit de garde ou de l'autorité parentale.

Fait à, le/..... /

Signature du ou des parents :
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Règlement intérieur du Service Jeunesse

Conditions et modalités d'inscription :

Le service Jeunesse est ouvert à tous les jeunes de 11 à 17 ans, 10 ans et demi l'été de l'entrée en 6^{ème}. L'inscription de l'enfant ne peut être prise en compte qu'à réception de l'ensemble des documents ci-dessous :

- Une fiche individuelle de renseignements dûment complétée,
- Une fiche sanitaire dûment complétée (recto et verso),
- Un certificat médical attestant que les vaccinations obligatoires sont à jour,
- L'attestation d'assurance responsabilité civile de l'enfant (année scolaire 2023-2024),
- Pour les allocataires CAF : le numéro d'allocataire,
- Pour les affiliés MSA : la copie de l'avis d'imposition 2023 du ou des responsables de l'enfant (revenus 2022)
- La copie de tout acte de justice ayant une incidence sur l'exercice du droit de garde ou de l'autorité parentale, le cas échéant.

Tarifs et facturation :

Pour les ALSH et les veillées, les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial et du lieu de résidence de la famille. Les tarifs sont consultables sur le site internet de la mairie de Château-Salins et transmis sur simple demande auprès du Service Jeunesse. Les tarifs peuvent évoluer sur décision du Conseil Municipal.

Les factures des activités sont mensuelles. Ces règlements sont à effectuer dans un délai de 15 jours après réception de l'appel à paiement émis par la Trésorerie de Sarrebourg.

En cas de difficulté de paiement des factures s'adresser au Trésor Public dans les plus brefs délais.

Personnel :

L'encadrement des enfants est fixé selon la réglementation en vigueur (diplômes, taux d'encadrement...).

L'animatrice Jeunesse référente des activités est titulaire du BAFD.

Santé, médicaments :

Aucun médicament, quel qu'il soit, n'est administré sans l'ordonnance d'un médecin (copie du document à conserver par l'accueil). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine marqué au nom et prénom de l'enfant et accompagnés de la notice.

Pour les jeunes souffrant d'allergies, de troubles psychiques ou physiques, une Procédure d'Accueil Individualisé est mise en place à la demande des familles.

En cas de maladie contagieuse ou parasitaire, l'enfant ne peut être accueilli en raison des risques de contamination.

Toute vaccination récente, tout traitement en cours ou tout problème de santé doivent être signalés au personnel d'animation dès l'arrivée de l'adolescent.

Si le jeune présente des signes de fièvre, l'équipe d'animation peut être amenée à prendre sa température à l'aide d'un thermomètre infrarouge sans contact. En cas de fièvre supérieure à 38°C, le responsable de l'accueil appellera les parents qui seront invités à venir chercher le jeune.

Objets de valeur, objets connectés :

Il est recommandé aux familles de ne pas confier d'objets de valeur aux jeunes (ex. argent, bijoux de valeur, téléphone portable...). En cas de dégradation, de perte ou de vol, la mairie de Château-Salins décline toute responsabilité.

L'utilisation de téléphones portables et autres objets connectés (ex. montres, tablettes...) est autorisée au sein des différentes activités et accueil jeunesse. Si toutefois le jeune en abuse de trop, les parents seront informés et les objets ne seront plus autorisés ou confisqués jusqu'au retour au domicile.

Tabac, alcool :

La consommation de tabac ou d'alcool est strictement interdite dans l'enceinte des bâtiments utilisés pour les activités, il en est de même dans les espaces extérieurs et aux abords des bâtiments. Cela concerne aussi la cigarette électronique.

Les activités proposées :

Au cours de l'année différentes activités seront proposées :

- **ALSH Ados** (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) : la première semaine de chaque petites vacances et deux semaines en été.
- **Veillées** : Des veillées seront proposées aux jeunes régulièrement dans l'année.
- **Moselle Jeunesse** : Deux semaines en été.
- **Activités régulières au collège de Château-Salins.**
- **Accueil de jeunes** : Les mercredis après-midi à la MJC.
- **CMJ** : Conseil Municipal des Jeunes.
- **Accompagnement de projets** : Pour les jeunes porteurs de projet.

Cette liste n'est pas exhaustive et peut être modifiée en fonction de l'évolution du projet et des propositions des jeunes.